

ANIMATEUR DU CONTRAT LOCAL DE SANTE

Description du poste	
Contexte	<p>Les Communautés de communes signent avec l'Agence régionale de santé un contrat de local de santé pour le territoire.</p> <p>Le contrat local de santé (cf. art. 1434-1 et suivants du Code de la santé publique) est un outil de contractualisation ayant pour objectif de répondre aux enjeux de santé globaux sur un territoire, en impliquant les acteurs locaux dans la politique régionale de santé. Suivant une logique intersectorielle, il permet l'articulation des différentes composantes du système de santé : prévention et promotion de la santé, soins ambulatoires et hospitaliers, accompagnement médico-social.</p> <p>A travers un CLS, les différentes parties prenantes s'engagent sur des actions à mettre en œuvre, des moyens à mettre à disposition, un suivi et une évaluation des résultats.</p> <p>Le CLS porte sur sept objectifs prioritaires de santé identifiés par les professionnels du territoire et les élus des communautés de communes (permanence et continuité des soins, attractivité et démographie médicale, coordination et concertation entre les acteurs, etc.). A ce jour, le volet « personnes âgées » du CLS a fait l'objet d'un plan d'actions détaillé et peut être mis en œuvre, en attendant la formalisation des plans d'actions relatifs aux autres volets du contrat.</p>
Missions	<p>L'animateur du contrat local de santé est chargé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'animer et de coordonner le réseau des acteurs et des partenaires du Contrat Local de Santé ; - de conduire les évaluations intermédiaires des projets et actions du CLS ; - de proposer des ajustements ou une redynamisation de certains projets en fonction des constatations de terrain ou des évaluations intermédiaires ; - d'effectuer régulièrement un compte-rendu de la mise en œuvre du CLS en suivant les indicateurs figurant dans les documents contractuels du CLS ou en proposant d'autres indicateurs ou outils de suivi ; - d'utiliser et diffuser les outils méthodologiques mis en place par le ministère chargé de la santé ou par l'ARS pour une gestion efficiente de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé ; - d'organiser les réunions nécessaires au fonctionnement du CLS et notamment celles du Comité de pilotage et celles des groupes de travail pour le suivi de la mise en œuvre et l'évaluation des actions - de participer aux réunions du Comité stratégique du territoire de santé ; - de rendre compte régulièrement à la DT de l'avancée des projets et de la mise en œuvre du CLS ainsi que des leviers ou des freins identifiés ou pouvant survenir.

Profil du candidat / Compétences requises	
Catégorie d'emploi ou niveau de formation	<ul style="list-style-type: none"> - Catégorie A - Cadre technique ou administratif ayant une expérience en gestion et pilotage de projet - Formation de niveau Master 2. Spécialisation en santé publique ou de santé communautaire valorisée.
Savoir	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance en promotion et éducation pour la santé et en prévention - Connaissance générale des enjeux de santé publique et connaissance spécifique des acteurs locaux de terrain en matière de santé - Connaissance générale des concepts de premier recours, connaissance spécifique

Exemple d'offre d'emploi pour l'animation d'un Contrat local de santé

	<p>des outils des contrats locaux de santé</p> <ul style="list-style-type: none">- Connaissance en gestion de projet, notamment dans le domaine de la santé
Savoir-faire	<ul style="list-style-type: none">- Capacité à identifier, à encadrer et à créer des synergies dans le cadre d'une démarche d'animation territoriale- Capacité à créer, maintenir, entretenir les partenariats et coopérations entre l'ensemble des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire
Savoir-être	<ul style="list-style-type: none">- Sens du travail en équipe- Capacité « à faire du lien » et à faire partager ses convictions sur le champ de la santé publique- Sens de la communication et du dialogue- Bonne aisance en public pour animer les réunions

Conditions d'emploi	
Administration du poste et hiérarchie fonctionnelle	<ul style="list-style-type: none">- Contractuel de la fonction publique :- Employeur :- La hiérarchie fonctionnelle est exercée par la direction de la Délégation Territoriale
Rémunération et avantages	-

Dépôt des candidatures
<p>Envoyer CV et lettre de motivation à :</p>